

Facilitez-vous l'impôt :
www.impots.gouv.fr

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 4 avril.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (écrivez en lettres majuscules)

VOUS

CONJOINT *

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

<input type="text"/>	◀ NOM ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ PRÉNOMS ▶ (dans l'ordre de l'état civil)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM D'USAGE ▶ (facultatif)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ DATE DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
Dép ^t <input type="text"/>	Commune (ou pays si né(e) à l'étranger) ◀ LIEU DE NAISSANCE ▶	Dép ^t <input type="text"/>
		Commune (ou pays si né(e) à l'étranger) <input type="text"/>

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ci-contre

sinon, indiquez votre n° FIP :

Vous trouverez ce numéro sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Son indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous aurez payés avec l'impôt dû.

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre

* ou partenaire du PACS

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

N'oubliez pas de remplir le cadre A, page 2.

Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B, page 2.

Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C, page 2.

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D, page 2.

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si, au 1^{er} janvier 2005, aucune de vos résidences n'est équipée d'un appareil récepteur de télévision, cochez la case : Ø RA

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2005

Pour que votre taxe d'habitation soit bien établie et pour vous éviter de recevoir une demande complémentaire, merci de compléter le cadre ci-dessous.

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2005, indiquez votre nouvelle adresse au bas de la page 2, ainsi vous recevrez sans difficulté votre courrier.

APP ^t N° <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	RÉSIDENCE <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>
N° ET RUE <input type="text"/>					
CODE POSTAL <input type="text"/> COMMUNE <input type="text"/>					
À ce domicile, vous êtes : <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit NOM DU PROPRIÉTAIRE <input type="text"/>					

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2004

APP ^t N° <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	RÉSIDENCE <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>
N° ET RUE <input type="text"/>					
CODE POSTAL <input type="text"/> COMMUNE <input type="text"/>					

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 C,

cochez la case ▶

À _____ le _____ 2005
Signature du ou des déclarants :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique
Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou sur Minitel au service « 36 16 Trésor » (0,16 € la minute) ou contactez votre trésorerie

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

2005 01 3615 PO (40) - Janvier 2005 - 4 01472 1 - N° 2042 - IMPRIMERIE NATIONALE

A SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2004

Complétez toutes les rubriques correspondant à votre situation en 2004.

VOUS ÊTES :

- Mariés M
- Célibataire (ou vivant en union libre) C
- Divorcé(e) ou séparé(e) D
- Veuf, veuve** V
- Liés par un PACS O

Année de déclaration du PACS si conclu avant le 1-1-2004 (vous devez souscrire une déclaration commune pour l'année 2004) : R

En cas de changement en 2004 (mariage, PACS, divorce, séparation, décès de votre conjoint*) : Indiquez ci-dessous le jour et le mois de l'événement modifiant votre situation.

Date du mariage ou du PACS : X 2004
 Date du divorce, de la séparation ou de la rupture du PACS : Y 2004
 Date du décès : Z 2004

Vous devez souscrire une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

■ SITUATIONS DES ENFANTS POUR LES CÉLIBATAIRES, DIVORCÉ(E)S, SÉPARÉ(E)S, VEUF(VES)** :

Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (complétez obligatoirement la ligne H ci-dessous) K

Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (complétez obligatoirement la ligne H ci-dessous) E

Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire (case K ou E cochée)..... H

Si vous ne vivez pas seul(e), cochez la case ci-contre N

Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé L

■ SITUATIONS PARTICULIÈRES OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UNE DEMI-PART SUPPLÉMENTAIRE :

- **Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou une carte d'invalidité d'au moins 80 %** (joignez une copie de la carte)
 - vous remplissez ces conditions..... P
 - votre conjoint* remplit ces conditions..... F
 - votre conjoint*, décédé en 2004, remplissait ces conditions ... F

- **Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre** (voir notice)

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf**:

 - vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions.....
 - vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions
 - votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2004, remplissait ces conditions..... W

- Vous êtes mariés ou liés par un PACS :
 - l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S

- **Autre cas**
 - vous avez une pension de veuve de guerre..... G

* Ou votre partenaire, lié par un PACS.
 ** Ou votre partenaire, lié par un PACS, est décédé (voir notice).

B PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)** et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit ; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi :

cochez la case ci-contre T

C PERSONNES À CHARGE EN 2004 autres que les enfants rattachés et les enfants en résidence alternée (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous. Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R. Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

• Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-1-2004, ou nés en 2004, ou handicapés quel que soit leur âge F Nombre • Indiquez leur année de naissance (4 chiffres)

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité G Nombre • Années de naissance (4 chiffres)

• Personnes (autres que vos enfants) vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % R Nombre • Années de naissance (4 chiffres)

Nom et prénom de vos enfants et des autres personnes comptés à charge.

D RATTACHEMENT EN 2004 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés, âgés de moins de 21 ans au 1-1-2004 ou âgés de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études, demandent leur rattachement, complétez les informations demandées ci-après. Ne joignez aucun justificatif mais conservez-le (voir notice).

• Célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J Nombre Mariés (ou non mariés chargés de famille) N Nombre (y compris le conjoint et les enfants)

• Précisez ci-dessous leur ÉTAT CIVIL (y compris pour le conjoint et les enfants) :

M., M ^{me} ou M ^{lle}	Nom, nom de naissance (si différent) et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Date de naissance (jour, mois, année)	Lieu de naissance (département et commune ou pays, si né à l'étranger)
		.. / .. /	
		.. / .. /	
		.. / .. /	
		.. / .. /	

En cas de séparation ou de divorce, indiquez les nom et adresse de l'autre parent :

E ADRESSE ACTUELLE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT APRÈS LE 1^{er} JANVIER 2005

APP^t N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NBR DE PIÈCES

N° ET RUE

CODE POSTAL COMMUNE

À ce domicile, vous êtes : propriétaire locataire occupant à titre gratuit NOM DU PROPRIÉTAIRE

6 CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

- CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine (voir notice) DE
- Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge } 1^{er} enfant . GI
 } 2^e enfant . GJ
- Pensions alimentaires versées à d'autres personnes (enfants mineurs, parents...) GP
- Déductions diverses DD
- Sommes à ajouter au revenu imposable (CSG déductible accordée à tort, reventes de titres SOFICA...) GH

Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé

Pensions alimentaires

Déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE : PERP et produits assimilés (PREFON, COREM et CGOS)

• Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2005

Cotisations versées en 2004 aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire « article 83 », PERCO et, pour leur montant total ou partiel, celles versées aux régimes ou contrats facultatifs de retraite « Madelin » et « Madelin agricole » (voir notice)

- Vous QS
- Conjoint * QT
- Personne à charge QU

• Épargne versée en 2004

Cotisations ou primes

Rachats de cotisations

Plafond de déduction**

Vous	RS <input type="text"/>	SS <input type="text"/>	PS <input type="text"/>
Conjoint*	RT <input type="text"/>	ST <input type="text"/>	PT <input type="text"/>
Personne à charge	RU <input type="text"/>	SU <input type="text"/>	PU <input type="text"/>

* ou partenaire du PACS

** Inscrire ligne PS, PT ou PU le montant du plafond auquel vous avez droit (voir notice).

7 CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT

- Dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (Maximum 422 €). Joignez les reçus UD
 UE
- Dons autres que ceux de la ligne UD. Joignez les reçus UF
 • Œuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons ; œuvres d'intérêt général ; financement des partis politiques, campagnes électorales UG
 • Report des versements 2003 XS
- Cotisations syndicales des salariés et pensionnés. Joignez les reçus
- | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Vous | Conjoint* | Personnes à charge |
| AC <input type="text"/> | AE <input type="text"/> | AG <input type="text"/> |
| AD <input type="text"/> | AF <input type="text"/> | AH <input type="text"/> |
- Sommes versées pour l'emploi de salarié(s) à domicile... Joignez les justificatifs DF
 • Si vous-même, votre conjoint* ou une des personnes à votre charge, est titulaire, par exemple, de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case ci-contre. Joignez une copie de la carte DG
- Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes
- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| CD <input type="text"/> | CE <input type="text"/> |
| 1 ^{re} personne | 2 ^e personne |
- Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2004. Joignez les justificatifs GA GB GC
- Enfants à charge poursuivant leurs études : indiquez le nombre d'enfants concernés
 Collège : EA Lycée : EC Enseignement sup. : EF
- Part d'épargne des primes d'assurance-vie (contrats à cotisations périodiques conclus du 1-1-96 au 4-9-96). Joignez les certificats GY
- Primes des rentes survie. Contrats d'épargne handicap. Joignez les certificats GZ
- Prestations compensatoires
- Sommes versées en 2004 WN
 - Sommes totales décidées par jugement en 2004 WO
 - Report des sommes décidées en 2003 WP
- Dépenses d'acquisition d'équipements, de matériaux ou d'appareils réalisées en 2004 WI
 • Équipements pour personnes âgées ou handicapées (voir notice). Joignez les factures WJ
- Intérêts des prêts à la consommation (contrats conclus à compter du 1-5-2004) UH

Nom et adresse du ou des bénéficiaire(s) de votre versement (détail du montant versé)

Salarié(s) à domicile (case DF)

Versements indiqués en CD et CE

Frais de garde (cases GA, GB et GC)

8 AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus de l'étranger (cf. déclaration n° 2047)		Personnes non domiciliées en France	
Revenus autres que ceux déclarés § 1, 2 et 4, à prendre en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition	Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus	Revenus de sources française et étrangère à prendre en compte pour le calcul du taux moyen d'imposition
TI <input type="text"/>	TL <input type="text"/>	TK <input type="text"/>	TM <input type="text"/>
ÉLUS LOCAUX : indemnités de fonctions soumises à la retenue à la source (cf. notice). Vous		BY <input type="text"/>	Conjoint CY <input type="text"/>
Plus-values en report d'imposition non expiré UT <input type="text"/>			
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt TF <input type="text"/>			

- L'un ou les deux déclarants ont perçu des revenus en provenance d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires, exonérés d'impôt en France non pris en compte pour le calcul du taux effectif (ligne TI) : cochez la case ci-contre **FV**

- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez souscrit un contrat d'assurance-vie auprès d'un organisme établi hors de France : cochez la case ci-contre **TT**

- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez ouvert, utilisé ou clôturé à l'étranger, au cours de l'année 2004, des comptes bancaires ou assimilés : cochez la case ci-contre **UU**

9 YF YG YH YK YT YU YV YW YZ

AUTRES RENSEIGNEMENTS ou SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.